

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 554

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 31**

À l'alinéa 8, substituer au nombre :

« 650 000 »

le nombre :

« 500 000 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revoir les seuils démographiques permettant la transformation automatique en métropoles des principaux pôles urbains du territoire national.